



## AVIS A LA POPULATION COVID-19 (coronavirus)

### Informations, recommandations et mesures sanitaires – n°3

Chères citoyennes et chers citoyens,

La propagation du COVID-19 (coronavirus) a ralenti ces dernières semaines en Suisse et le Conseil fédéral s'est exprimé sur l'allègement des mesures prises depuis le mois de mars dernier et sur son concept de sortie de crise, le jeudi 16 avril 2020.

C'est ainsi que dans toute la Suisse, une reprise de l'activité s'organisera par étapes (ces allègements pourraient toutefois être modifiés dans le cas où la propagation du virus devrait à nouveau s'intensifier) :

- **27 avril 2020** : reprise des services de soin à la personne, des jardineries et de l'accueil préscolaire (crèches et garderies). Pour de plus amples renseignements : contacter le réseau AJERCO. Par ailleurs, les proches de défunts pourront assister aux cérémonies funèbres.
- **11 mai 2020** : réouverture des commerces non-alimentaires et marchés, et en principe des établissements scolaires (école obligatoire). Les parents seront informés personnellement par les établissements et/ ou associations scolaires.
- **8 juin 2020** : réouverture des écoles professionnelles, des établissements secondaires II (gymnases), des hautes écoles et de certains lieux et établissements de divertissement et de loisirs.

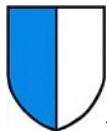
Concernant les **bars et cafés-restaurants**, au moment de la rédaction de cet avis, aucune décision n'a encore été prise par le Conseil fédéral, de même que pour les **grandes manifestations**.

**Enfin, nous vous rappelons que les mesures d'hygiène, de distanciation sociale (2 mètres), d'interdiction de rassemblement de plus de 5 personnes et d'isolation en cas de symptômes sont toujours à l'ordre du jour et le seront jusqu'à nouvel avis. De fait, les places publiques, telles que la place de jeux ou le tartin du Pré aux Moines, la zone sportive « En Marche », etc., sont toujours concernées par ces mesures. Enfin, nous recommandons toujours aux personnes de 65 ans et plus de rester chez elles.**

Vous trouvez le détail de ces informations sur les sites Internet de la Confédération, de l'Etat de Vaud et de la Commune de Cossonay, dont les adresses sont précisées à la fin de cet avis. Pour les personnes qui seraient dans l'impossibilité de s'informer via Internet, il est toujours conseillé de suivre attentivement la situation par l'intermédiaire de la presse écrite, de la télévision ou de la radio.

#### En ce qui concerne notre Commune :

- **Le Centre de tri** est toujours **ouvert** selon les horaires d'ouverture usuels. Les mesures de protection en vigueur restent d'actualité (suivre les instructions du personnel sur place).
- **Les bureaux de l'Administration communale** restent pour l'heure fermés et réouvriront le **11 mai 2020**.
- **Les structures parascolaires** (PAMtine et Goûtine) réouvriront en fonction des établissements scolaires (école obligatoire). Les parents des enfants concernés seront informés personnellement par nos soins.



- **La vente des cartes CFF reprendra à partir du 11 mai 2020.**
- La Ludothèque de la Venoge et la Bibliothèque communale réouvriront en principe dès le 8 juin 2020.

**Jusqu'au 11 mai 2020, la permanence téléphonique de l'Administration communale sera toujours assurée, au 021/863.22.00 et un accueil sur rendez-vous pourra être envisagé en cas d'urgence.**

Par ailleurs, nous vous rappelons que la société de Jeunesse de Cossonay et notre Commune se sont associées pour la mise en place d'une plateforme d'entraide aux personnes vulnérables, qui fonctionne bien grâce au concours des membres de la Jeunesse et d'habitants, depuis plusieurs semaines. En cas de besoin de soutien, vous pouvez contacter le Greffe municipal.

**Des bénévoles sont toujours recherchés pour cette action. En cas d'intérêt, vous pouvez contacter le Greffe municipal (coordonnées en bas de page).**

Nous vous informons également qu'un nouvel onglet a été créé sur notre site Internet communal. Celui-ci permet aux restaurants et entreprises de la localité de faire connaître leurs offres, pendant cette période de crise sanitaire.

Dans le cas où vous êtes intéressé à y faire figurer votre restaurant ou entreprise, nous vous laissons le soin d'en informer le Greffe municipal en indiquant précisément l'offre proposée, comme l'a fait par exemple le restaurant du Pré aux Moines : « Plats à l'emporter du lundi au vendredi de 11h30-13h00 et de 18h30-20h00, Menu affiché le vendredi de la semaine précédente sur [www.pre-aux-moines.ch](http://www.pre-aux-moines.ch), Réservations au 021 861 04 74 ».

Nous comptons toujours sur votre bienveillance et sur la solidarité entre les citoyens et les différentes générations pour sortir ensemble de cette situation exceptionnelle.

LA MUNICIPALITE

Numéros de téléphone des différentes permanences téléphoniques à votre disposition et sites Internet de référence :

- Greffe municipal  
021/863.22.00  
[secretariat@cossonay.ch](mailto:secretariat@cossonay.ch)
- Accueil de jour AJERCO :  
024/557.77.11  
(Lu-Ve de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00)  
[info@ajerco.ch](mailto:info@ajerco.ch)
- Urgences santé (Ambulance) :  
144
- Centrale téléphonique des médecins :  
0848 133 133
- Hotline et Informations sur le Coronavirus Santé 0800 316 800  
(Tous les jours de 8h00 à 20h00)  
Autres questions : 021/338.08.08  
(Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00)
- Commune de Cossonay : [www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch)
- Office fédéral de la santé publique :  
[www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)
- Etat de Vaud : [www.vd.ch/coronavirus](http://www.vd.ch/coronavirus)
- Site Hygiène, prévention et contrôle de l'infection :  
[www.hpci.ch](http://www.hpci.ch)
- Unisanté : [www.unisante.ch](http://www.unisante.ch)

